



Cellule internationale

La cellule Internationale, dont la création a été validée lors de l'assemblée générale du 15 octobre 2022, vient d'être mise en place.

Elle nous permettra de gérer plus efficacement les disparitions de français à l'étranger dont nous sommes saisies

Rattachée au président national, elle est constituée de deux membres associés :

- Dominique GIRARD, ancien Ambassadeur de France
- Axelle GIRARD, ancien membre de la cellule diplomatique de la Présidence de la République

Cette cellule doit permettre de faciliter les contacts avec, d'une part, le Ministère de l'Europe et des affaires étrangères (notamment le centre de crise et de soutien) et d'autre part l'Ambassade de France implantée dans le pays de la disparition (notamment son attaché de sécurité intérieure).

Lorsqu'une délégation régionale est saisie d'une disparition à l'étranger (dans ce cas la délégation saisie est celle du lieu de résidence des proches qui nous contactent), et après réception du dossier de disparition, elle en avise la cellule « International » à l'adresse : celluleinternationalearpd@gmail.com

Lors du premier entretien avec les proches, il convient :

- De vérifier si une déclaration de disparition inquiétante a bien été effectuée dans un commissariat ou une gendarmerie, et si possible, d'obtenir une copie de cette déclaration ;
- De vérifier si le Centre de crise et de soutien du Ministère de l'Europe et des affaires étrangères a bien été avisé (01 53 59 11 10 ou alertes.cdc@diplomatie.gouv.fr)
- De vérifier si l'Ambassade de France ou un consulat du pays concerné a été contacté directement par les proches, et si oui, obtenir les coordonnées du contact.

Ces informations sont communiquées à la cellule Internationale qui se charge alors des relations entre l'ARPD avec le réseau diplomatique.

Tout au long du traitement de l'affaire, l'enquêteur saisi du dossier reste celui qui a le contact avec les proches de la personne disparue. Il effectue au besoin des recherches sur le territoire national (notamment en ce qui concerne le recueil d'informations pouvant être en lien direct ou indirect avec la disparition)

Les informations recueillies par la cellule Internationale lui sont communiquées par message. Celle-ci met en copie le bureau national (contact@arpd.fr)

En cas de besoin, la cellule Internationale pourra être jointe par l'enquêteur au numéro suivant (qui ne doit pas être communiqué aux familles) : +33 (0)7 62 67 97 22